Réf. Farde e-Assemblées : 2549042

N° OJ : **44**

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/10/2023

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 151.420,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 151.420,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:
1) 750,00 EUR à l'asbl Cercle Polytechnique de l'ULB (n° d'entreprise : 408.652.981) pour le Festival Belge de la Chanson Estudiantine 2023;
2) 121.920,00 EUR à l'asbl Brussel Major Events (n° d'entreprise : 843.724.212) pour le Vaux-Hall Summer;
3) 3.500,00 EUR à l'asbl Souterrain Production (n° d'entreprise : 460.963.103) pour les activités "Manneken Peace 2023" ;
- Article 76210/33202 du budget ordinaire 2023.

4) 3.500,00 EUR à l'asbl Pompompom (n° d'entreprise : 804.401.796) pour le Festival Pompompom, dédicacé au cidre artisanal au Vaux-Hall;
5) 10.000,00 EUR à l'asbl Maison de la Francité (n° d'entreprise : 419.217.469) pour le projet "Belle-Gitude et Bruxelles aujourd'hui";
6) 1.250,00 EUR à l'association de fait "Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les discriminations" pour la Journée Internationale de la Femme Africaine";
7) 2.500,00 EUR à l'asbl Les Amis de La Cambre (n° d'entreprise : 419.666.045) pour les Cycles d'expositions RACINES;
8) 2.000,00 EUR à l'asbl Genres d'A Côté (n° d'entreprise : 474.996.924) pour le festival Pinkscreens (Prix de la Ville);
9) 6.000,00 EUR à l'asbl Théâtre Royal des Galeries (n° d'entreprise : 468.797.436) pour l'anniversaire des 70 ans d théâtre;
- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :